Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_079-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE
COMMUNAUTE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 avril 2026

Le Conseil communautaire a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour et d'une note de synthèse pour chaque sujet, adressés le 23 avril 2026, soit six jours francs avant la séance.

Le Conseil communautaire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, légalement convoqué s'est réuni le mercredi 29 avril 2026 à la maison intercommunale, 12 rue Blaise Pascal à Guichen, sous la présidence de M. Thierry BEAUJOUAN, Président.

Présents :
Mme Florence ADAM, M. Thomas ALLAIN, M. Pierrick AUFFRAY, M. Régis BAUNIN, M. Thierry BEAUJOUAN, Mme Nathalie BERTHO, Mme Jocelyne BLANCHARD, M. Didier BOUGET, M. Ronan BOYET, Mme Marie-Claire BRAULT, M. Matthieu CHANEL, M. Arnaud CHAUVIN, M. Ronan COUDRAIS, M. Jean-François DANIEL, Mickaël DAUDIN ; M. Marcel DIVET, M. Vincent DUCLOYER, Mme Valérie DUVAL, Mme Nathalie EDOM, Mme Julie FAUDET, Mme Audrey GROSHENY, M. Pascal GUERRO, Mme Delphine HINRY, Mme Kristelle JUILLET, M. Patrick JUMEL, M. Didier LE CHENECHAL, Mme Maela LE CORRE, Mme Véronique LEDUC, M. Yannick LEGOURD, M. Christian LEPRETRE, Mme Nelly LUC, Mme Odile MAUNY, M. José MERCIER, Mme Marie-Anne MONVOISIN, M. Roger MORAZIN, Mme Michèle MOTEL, Mme Delphine NORMAND, Mme Nelly PIERSON, M. Rémi PITRÉ, Mme Thérèse PLANCHENAULT, M. Hugues RAFFEGEAU, M. Pierre-Yves REBOUX, M. Christophe RICAUD, Mme Florence RIGAUD ; M. Christophe ROUL, Mme Marie-Claire RUAULT-DUBORD, M. Jean-Marie RYO, Mme Mireille SALMON, M. Mickaël TANGUY, M. Nicolas TEXIER, Mme Françoise UGUET et M. Christophe VERON

Pouvoirs :
Mme Marie-Josèphe FERRIER, donne pouvoir à Thérèse PLANCHENAULT
M. Loïc HERVOIR, donne pouvoir à Nathalie BERTHO
M. Fabien VIRONDEAU, donne pouvoir à Christophe VERON

Absents excusés :
Mme Marie-Josèphe FERRIER
M. Loïc HERVOIR
M. Fabien VIRONDEAU

Secrétaire de séance : Mme Delphine HINRY

Nombre de délégués : En exercice : 55 Présents : 52 Pouvoirs : 3 Absents excusés : 3	Délibération n°2026-03-079 Désignation des représentants de Vallons de Haute Bretagne Communauté au sein du EPTB

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-200043990-20260429-D2026_03_079-DE

Eaux et Vilaine est l'acteur institutionnel sur le bassin versant de la Vilaine, il agit pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Eaux et Vilaine a pour missions « Socle » :

- La politique territoriale de Bassin
- Portage du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI), du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)
- Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- Études à l'échelle du bassin
- Conseil et assistance technique auprès des opérateurs de bassin
- Centre de ressources

Grands Barrages (barrage d'Arzal...)

- Gestions multi-usages, entretien et surveillance
- Études et travaux

Production et Transport d'Eau Potable

- Sécurisation de l'alimentation
- Production
- Aqueducs

L'EPTB peut exercer pour ses membres des missions relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au sens strict.

Vallons de Haute Bretagne Communauté a transféré pour les missions socle sa compétence Prévention des Inondations à l'EPTB en 2019 et sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques (et missions associées hors bocage) en 2022.

Deux délégués de Vallons de Haute Bretagne Communauté devront siéger au sein du comité syndical de l'EPTB. Il n'y a pas de suppléant à désigner.

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner les deux délégués suivants : Thierry Beaujouan et Christophe Véron**

Conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, cet acte est rendu exécutoire après l'affichage effectué le 18 mai 2026.
Envoi en Préfecture indiqué sur la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Thierry BEAUJOUAN

VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ